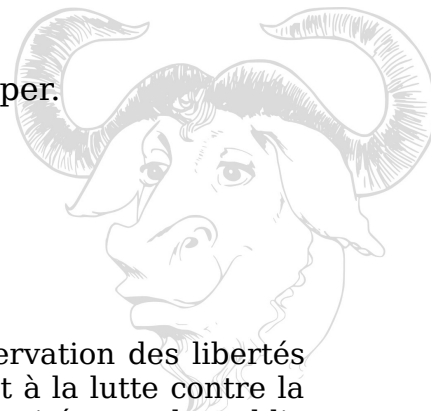


LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE
Un bien commun à protéger et à développer.

Je suis conseiller(ère) général(e)



J'ai conscience que

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de la France et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

Je m'engage donc à

Faire développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts dans les établissements, administrations, services et lieux publics placés sous l'autorité de ma collectivité ou gérés par des partenaires ;

Accompagner systématiquement ces initiatives en sensibilisant aux logiciels libres et aux standards ouverts les publics amenés à en bénéficier.

Nom : _____ Département : _____
Prénom : _____ Parti : _____
Canton : _____

Coordonnées de confirmation :

Adresse* :
Code postal* : Ville* :
Téléphone sur lequel l'April peut vous joindre* :
Fax : Courriel :

Fait le : À :
Signature :

À renvoyer signé courrier postal ou, après numérisation, par courrier électronique à :

Association April
2 place Sainte Opportune - 75001 Paris
Tél: 01 78 76 92 80
Courriel: contact@candidats.fr

